

PEYREHORADE SPORTS CYCLISME

F.F.C. - COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES

20 ème TOUR DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

COURSE PAR ETAPES REGIONALE OPEN 1/2/3 & +

13 & 14 AVRIL 2024



HABAS

Sur les hauteurs du gave de Pau, se dresse notre village. Vous y accéderez peut être par le boulevard des Pyrénées ombragé de vénérables platanes.

Mais, ne vous y trompez pas ; même si ces lieux portent des noms évoquant le Béarn voisin si cher au bon roi Henri, vous pénétrez bien en Chalosse, petite région landaise où la douceur de vivre n'a d'égal que sa gastronomie, ses traditions séculaires et la beauté rustique de ses vertes collines.



Port de Lanne, en rive de l'Adour, a une histoire étroitement liée au fleuve. La commune a connu une importante activité de fret jusqu'au 20^e siècle, et a longtemps été un port de pêche de bateliers (comme en témoigne la présence du musée du même nom) et de gabarriers.

Cette thématique fluviale s'explique par le fait que l'Adour et les Gaves Réunis se rejoignent à Port de Lanne, au niveau du Bec du Gave, en bordure duquel un magnifique château a été construit.



Le village est connu pour l'un de ses anciens instituteurs, **François Baco**. Pour lutter contre le **phylloxera** qui s'était abattu sur l'ensemble des **vignobles** des Landes et des Basses-**Pyrénées**, il mit au point plusieurs **hybrides** résistants à la **maladie** dont un, le fameux **Baco 22A**, entre encore aujourd'hui principalement dans la fabrication de l'**armagnac**.

HEBERGEMENT

Les équipes seront hébergées au Lycée professionnel Jean Taris de 40300 PEYREHORADE , 365 avenue Jean Dupaya dès le samedi matin.

Prévoir sac de couchage

Des affichettes identifiant les équipes seront apposées aux portes des chambres.

Les chambres devront être impérativement libérées le dimanche à 13 heures

Dans le cas de détérioration, une somme sera prélevée sur la caution en fonction des dites dégradations.

RESTAURATION

Le type de restauration étant un self service, les coureurs et leur encadrement seront prioritaires pour le service des repas.

Les tickets repas seront collectés par l'organisateur à l'entrée du self.

La deuxième priorité sera accordée aux officiels FFC et aux personnes de l'encadrement du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans.

Nul ne sera autorisé à prendre un repas à la table du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans sans la présentation d'un ticket repas (aucune excuse ne sera prise en considération).

STATIONNEMENT

Il est demandé de garer impérativement les véhicules sur les parkings aménagés à cet effet

Le Directeur sportif sera tenu pour responsable des manquements des membres de son équipe. Il devra s'assurer de l'état de propreté des lieux d'hébergement en les quittant.

PRESIDENT PEYREHORADE SPORTS CYCLISME

Jean Denis GOMES tél 06 42 68 98 46

COLLEGE ARBITRES :

Présidente du Jury : Marina MORLAAS

Arbitres : Patricia LAMUDE Eric GRANDJEAN

Arbitres moto : Bastien LAMUDE Sébastien MUEL

Juge à l'arrivée : Aurélie SIMONNET

Chronométrateur : Bruno ALADREN

Service informatique : Jean Pierre NINEY

Photo finish : Albert ETCHEVERRY

SERVICES SECOURS :

Médecin : Dr J. MARTINEZ PEREZ

Secours : ASPL Nicolas PY

SECURITE COURSE :

motards LES GARDIANS

responsable signaleurs : Philippe BARROUILLET

Responsable sécurité : Marc PEDUCASSE

ANIMATEURS :

Patrick BALLANGER – Jean Claude PLANTE – Francis GARISPE

Samedi 13 avril 2024

de 10 h 00 à 11 h 30

Permanence au LEP J. Taris de PEYREHORADE

Sur présentation des licences, remise aux directeurs sportifs des dossards, plaques de cadre, tickets repas, accréditations.

Remise du dossier course comprenant tous les détails d'organisation.

12 h 00

Réunion des directeurs sportifs

12 h 30

Repas au LEP J. Taris (11h45 pour les coureurs)

14 h 15

HABAS ligne de départ boulevard des Pyrénées

Présentation des équipes sur le podium et signature de la feuille de départ

15 h 00

Départ de la 1ère étape HABAS // HABAS

1 boucle 32.7 km + (boucle 12.2 km x 5) = 93.8 km

18 h 00

Protocole remise des trophées

19 h 30

Repas LEP J. Taris



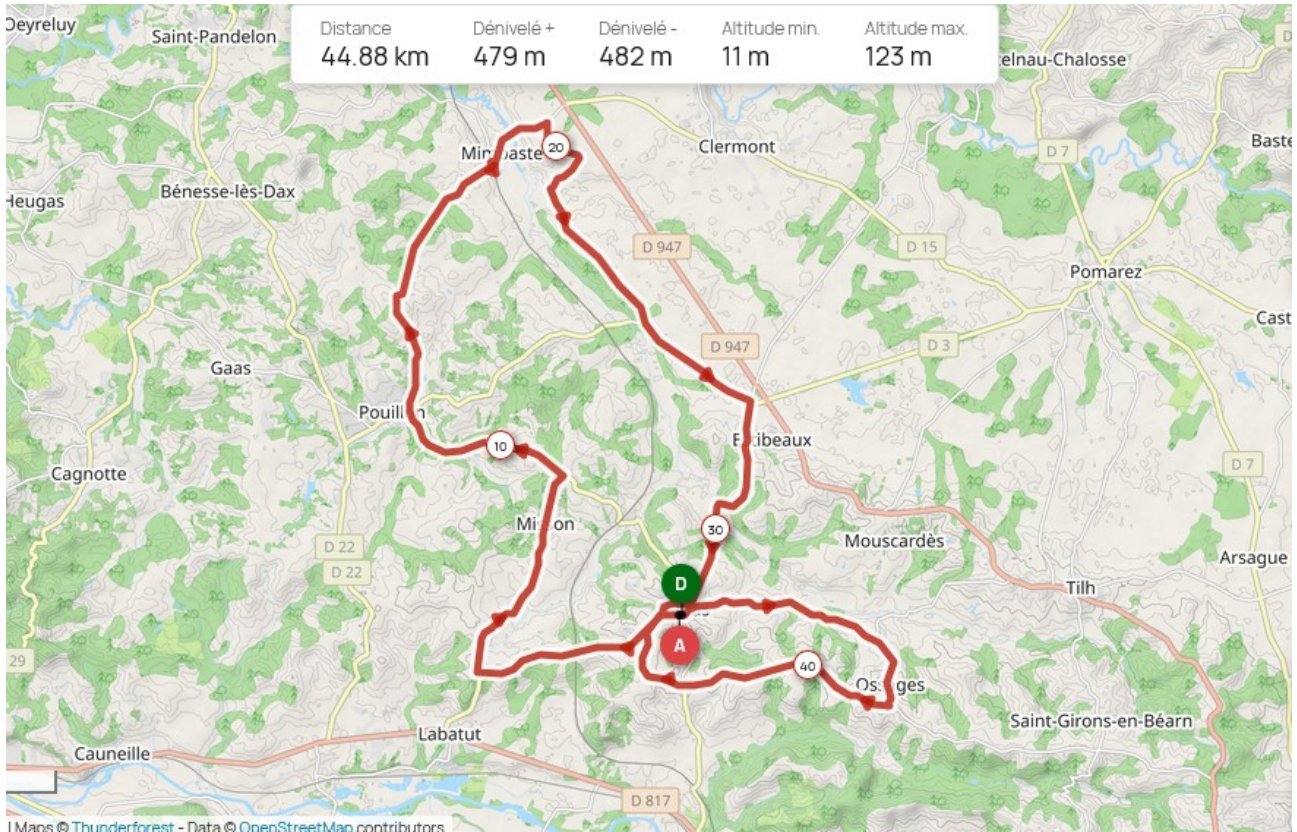
Intermarché Super Drive Cauneille (40300)

Faites vos courses dans votre magasin Intermarché Super de Cauneille et comparez les prix sur LeBonDrive pour commander dans le drive le moins cher Cauneille (40300). Vous pouvez passer commande 24h/24 sur internet et retirer vos courses dans le drive de Cauneille à l'heure de votre choix.



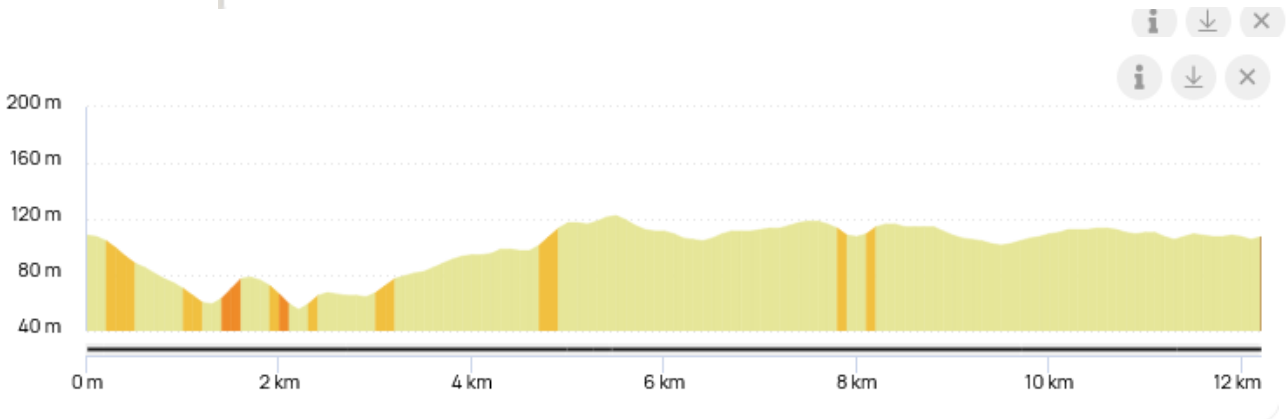
1ère ETAPE HABAS-HABAS (93.8 km)

Départ 15 h 00



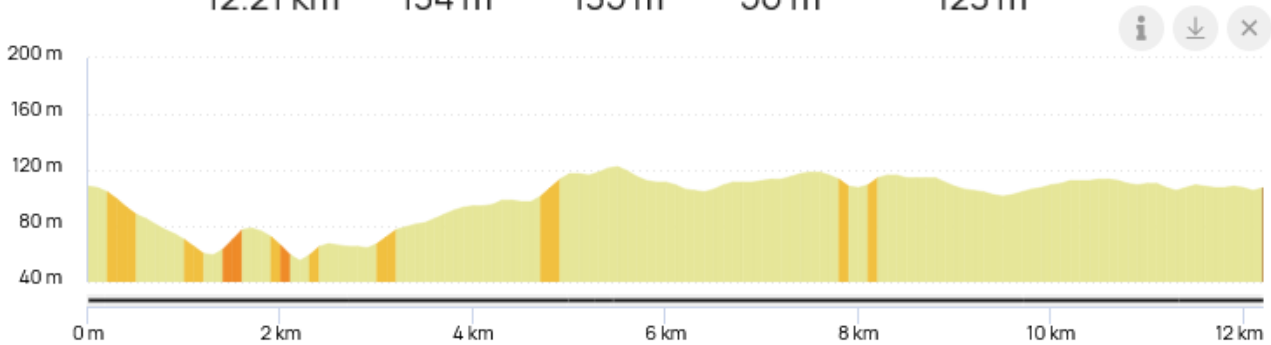
1ère boucle

Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
32.74 km	292 m	294 m	10 m	110 m



5 x 2ème boucle

Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
12.21 km	134 m	135 m	56 m	123 m



Tour du Pays d'Orthe et Arrigans

Horaires	KM		Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
	42 km/h	Fait				Restant	Nbre	
15 H 00	0	92,8	D3 HABAS Avenue des Pyrénées					Départ réél
	0,2		D3	route des sports	↙			ilôts directionnels
15 h 01	0,6		D3/D103	direction Labatut				
	3,8		D3/C6	direction Misson	↘			
15 h 07	4,6		C6	route de Latestère				
	6,5					1	1	
15H10	7,6	85,2			↙			entrée Misson
	8,1							
	9,2		rte Saliou/D13	direction Pouillon		2	2	
15H17	11,9	80,9			↘			
	12,5							
	12,7		D13/D61/D322	direction Mimbaste				
15H26	18,3		voie ferrée		↙			Traversée village étroite et sinueuse
	18,5		D322/D15					
15H28	19,7	73,1		rte de tireculotte		1	5	▲ route étroite
	20,7		VC/VC	direction Mimbaste	↘			
	21		VC/rte Cassou	route de Cassou				
	21,3		VC/VC			2	6	
15H31	21,8	71,0	VC/CD947	direction Estibeaux	↙			
	25,1		VC/D61					
	27,6		D61/D107					
	31,4	61,4		entrée Habas		2	7	
	32		D3/D13			1	8	
	32,6		VC/D3			1	9	
15H47	32,8	60,0		HABAS	↘			1er passage ligne d'arrivée
	33,2							
	33,3		D3/D13	direction Ossages		1	10	ilôts directionnels
	37,1		D13/C4			2	11	
15H55	38,2		église	OSSAGES	↙			MG
	38,5		rte Puyoo/D463					
16H01	42,7	50,1	D463/D103			1	13	
	43,4		D103/D3			1	14	
16H04	44,8	48,0		HABAS	↘			PC 2ème passage ligne d'arrivée
	45,3		D3/D13	direction Ossages				
	49,1		D13/C4	direction Ossages				
16H12	50,2		église	OSSAGES	↙			MG
	50,3		rte Puyoo/D463					
	54,7		D463/D103					
	55,4		D103/D3					
16H21	56,8	36,0		HABAS	↘			PC 3ème passage ligne d'arrivée
	57,3							
	61,1		D3/D13	direction Ossages				ilôts directionnels
16H29	62,2		église		↙			MG
	62,5	30,3	rte Puyoo/D463					
	66,7		D463/D103					
	67,4		D103/D3					
16H38	68,8	24,0		HABAS	↘			PC 4ème passage ligne d'arrivée
	69,2							
	69,3		D3/D13	direction Ossages				ilôts directionnels
16H44	72,8	20,0			↙			
	73,1		D13/C4	direction Ossages				
16H46	74,2		église	OSSAGES				MG
	74,5		rte Puyoo/D463					
	78,7		D463/D103					
	79,4		D103/D3					
16H55	80,8	12,0		HABAS	↘			5ème passage ligne d'arrivée
	81,3		D3/D13	direction Ossages				
	85,1		D13/C4					ilôts directionnels
17H03	86,2	6,6	église	OSSAGES	↙			
	86,5	6,3	rte Puyoo/D463					
	90,7	2,1	D463/D103					
	91,4	1,4	D103/D3					Dérivation DS à gauche
17H12	92,8	0,0		HABAS Arrivée boul. des Pyrénées				ARRIVEE

() tous les carrefours matérialisés par des ilôts directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter impérativement.

Dimanche matin 14 avril 2024

A partir de 7 h 00

Petit déjeuner au LEP J. Taxis de Peyrehorade

9 h 00

Signatures contrôle départ Salle des sports à Port de Lanne

9 h 30

Contre la montre par équipes

Départ de la 1 ère équipe puis toutes les 3 mn

PORT DE LANNE //BELUS 8,250 km

11 h 00

Déjeuner au LEP J. Taxis de Peyrehorade

Dimanche après-midi

13 h 45

Présentation des équipes et signature des engagements au fronton de BELUS

14 h 30

Départ de la 3 ème étape BELUS // BELUS

1 boucle 28 km X 3 = 86 km

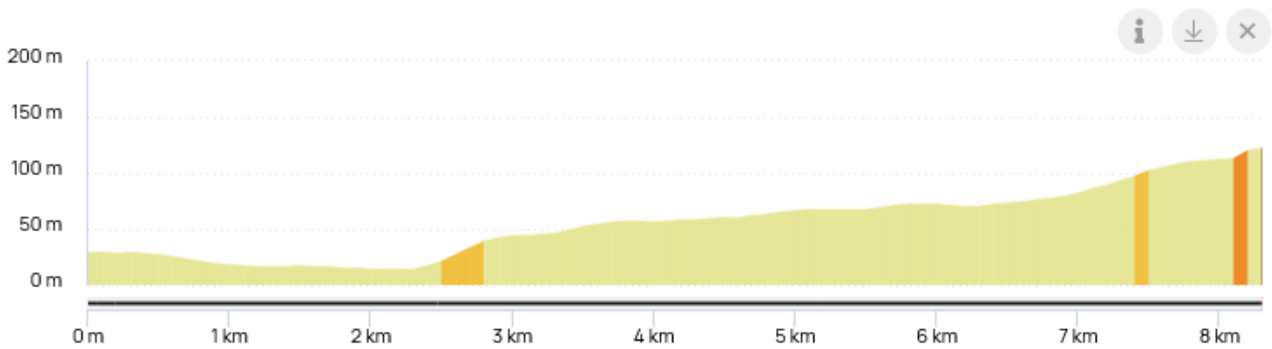
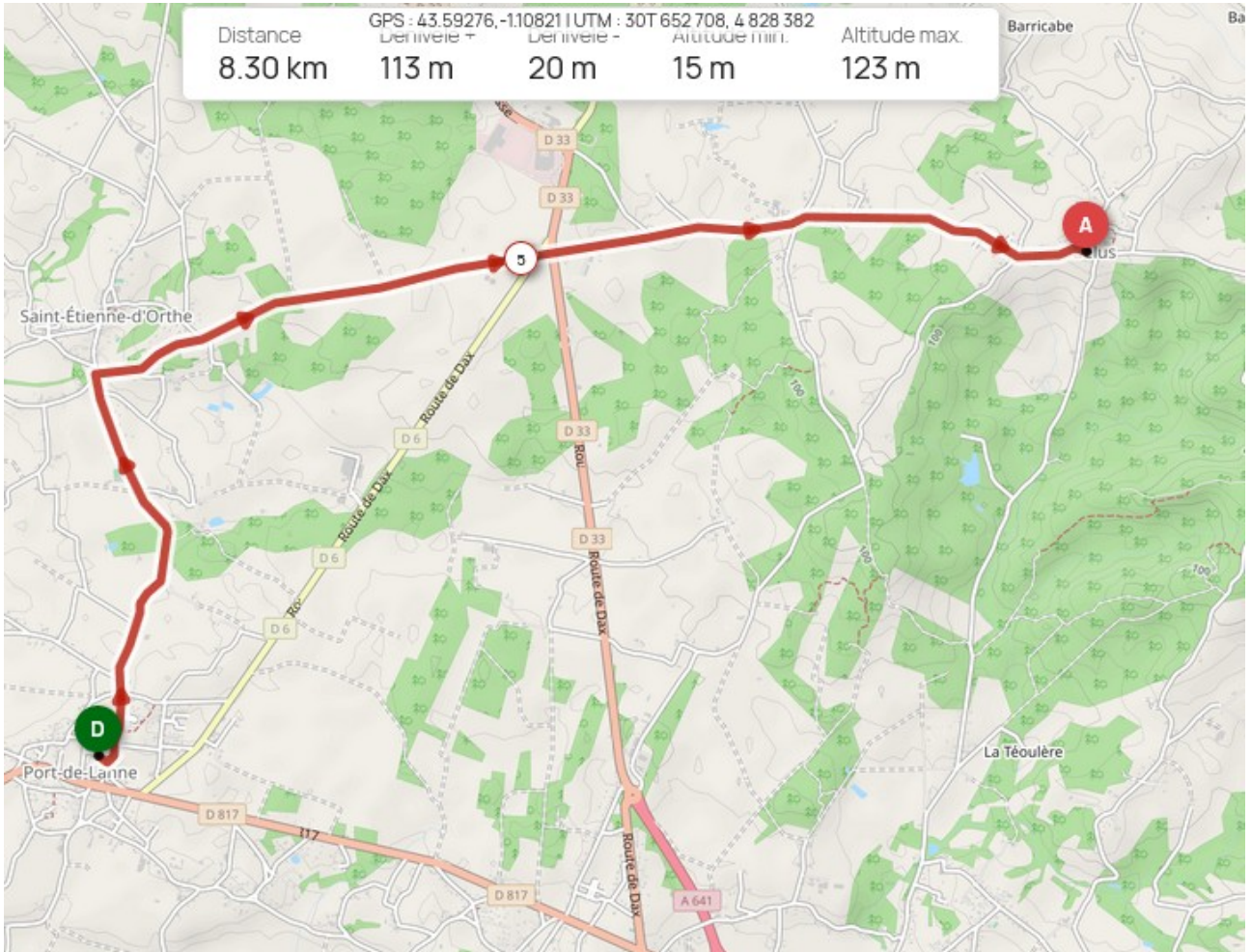
17 h 30

Remise des trophées, récompenses et réception






Salle de la Mairie de BELUS



2 ème ETAPE PORT DE LANNE – BELUS 8,300 km Contre la Montre par Equipe Départ 09 h 30



Tour du Pays d'Orthe et Arrigans

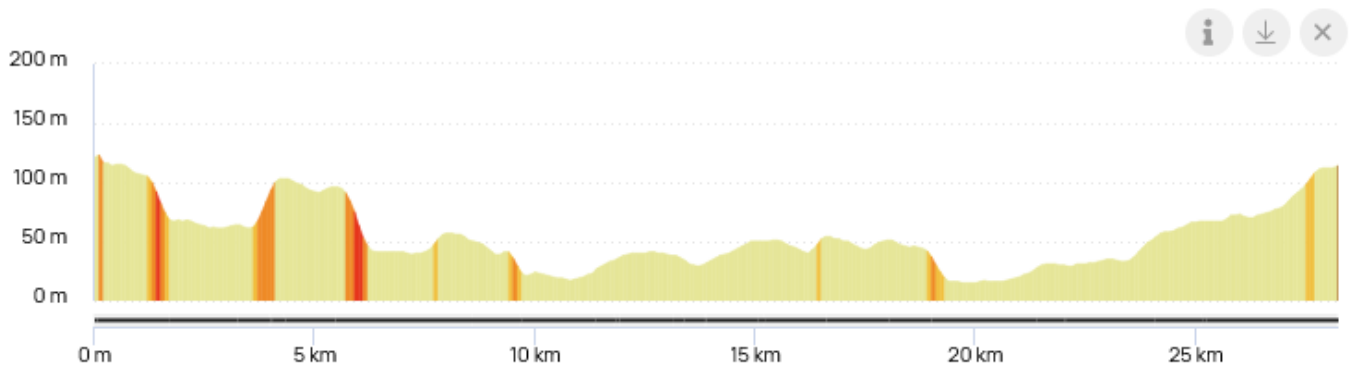
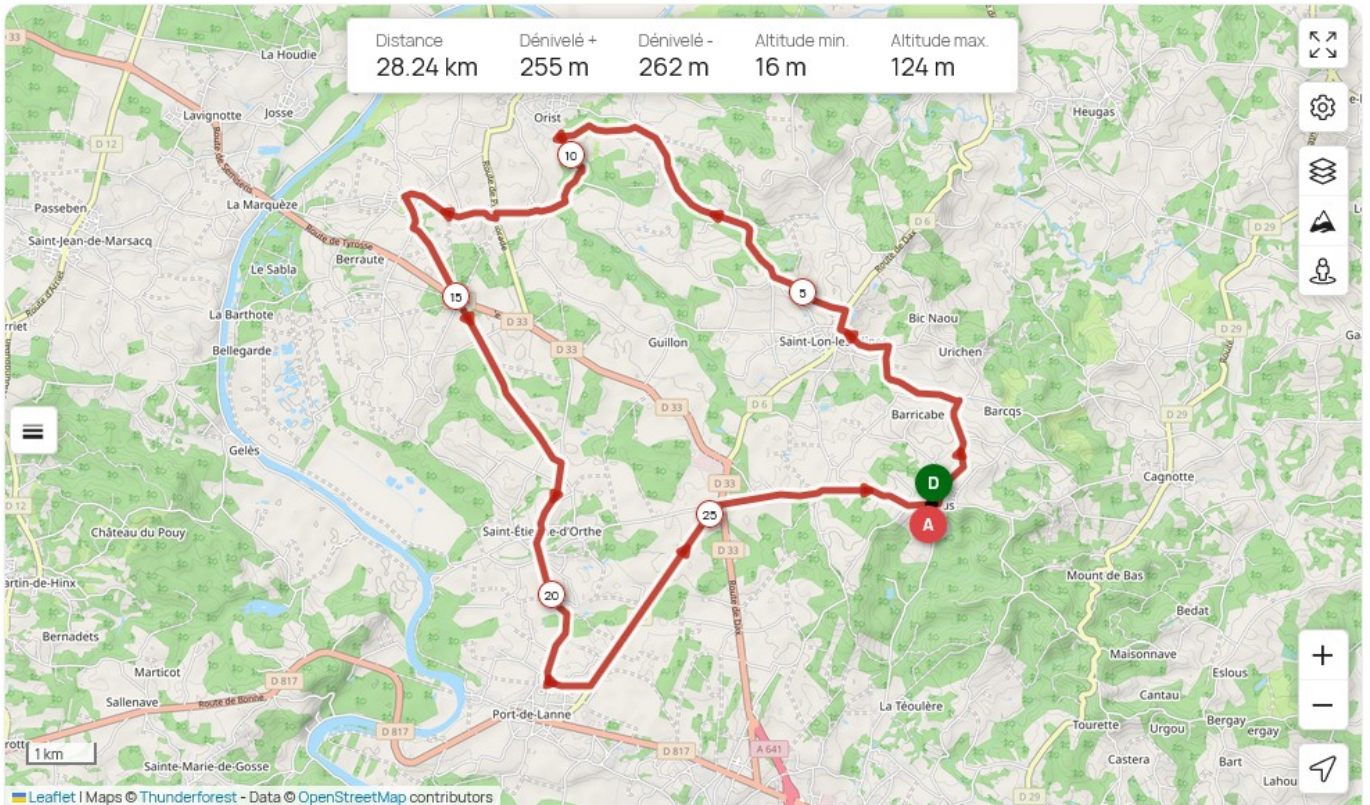
Horaires 44 km/h	KM		Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
	Fait	Restant				Nbre	Poste	
09H30	0	8,3	PORT DE LANNE Place de la Liberté					
09H30	0		départ			1	1	Départ réel
	0,2	8,1	D3	route de St Etienne		1	2	virages gauche droite serrés sur 100 m
	2,5	5,8		route de Bélus		1	3	montée 5% sur 300 m
	5,1	3,2	carrefour D6	route de Bélus		2	4	faux plat montant
	5,15	3,2	carrefour D33	route du Moulin à vent		2	5	
	6,55	1,8	carrefour	route du Moulin à vent		1	6	faux plat montant
	7,9	0,3		dérivation DS à droite		1	7	montée 7% sur 50 m
9h41'20				place de la mairie		1	8	derniers 100 m à 6%
9h41'20	8,3	0,0	arrivée	BELUS ARRIVEE : Place de la mairie		10	8	

tous les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoire devront être franchi par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter



3 ème ETAPE BELUS – BELUS 86 km (3 tours)

Départ 14 h 30



Tour du Pays d'Orthe et Arrigans

Horaires	KM		Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
	Fait	Restant				Nbre	Poste	
14h30	0	86,0	BELUS	Place de la mairie				Départ réel
	30 m			route de Larroudé	↑	1		
	1,7			route de Cagnotte vers St Lon	↑	moto		▲
	2,3			route de Cagnotte vers St Lon	↑	moto		
	3,1			à gauche route de la Mine	↑	moto		
14h34	4			St Lon				MG
			D6	vers Dax	↑	2		▲ ▲ ralentisseurs en montée
	4,3		D6/Orist	route d'Orist	↑	1+		
14h37	5,4			carrefour Monbet	↑	moto		
				vers D72	↑	1		
				D72/CV	↑	moto		
14h45	10,6		D17	direction Peyrehorade	↑	1+		
				direction Pey	↑	1		
				sortie Pey/route de Cassouat	↑	1		
14h51	14		D17/D33	route de St Gemme	↑	2+		▲ carrefour dangereux
	18			route du bourg vers St Etienne	↑	moto		
	18,4			entrée St Etienne	↑	1		PC
				sortie St Etienne	↑	moto		▲ ralentisseurs
15h00	20,6			Port de Lanne chemin de Lajournade	↑	1		
			Lajournade/D6	route de Dax	↑	1+		
15h06	25,15		D6/D75/D33	vers Bélus route du Moulin	↑	2+		▲ double carrefour dangereux
15h11	28,35			Bélus place de la Mairie	↑	1		1er passage ligne d'arrivée
	28,4			route de Larroudé	↑	1		
	30,05			route de Cagnotte vers St Lon	↑	moto		
				route de Cagnotte vers St Lon	↑	moto		
				à gauche route de la Mine	↑	moto		
				St Lon				MG
	32,35		D6	vers Dax	↑	2		▲ ▲ ralentisseurs en montée
	32,65		D6/Orist	route d'Orist	↑	1+		
15h18	33,75			carrefour Monbet	↑	moto		
				vers D72	↑	1		
				D72/CV	↑	moto		
15h29	38,45		D17	direction Peyrehorade	↑	1+		
				direction Pey	↑	1		
				sortie Pey/route de Cassouat	↑	1		
15h31	42,35		D17/D33	route de St Gemme	↑	2+		▲ carrefour dangereux
				route du bourg vers St Etienne	↑	moto		
	46,75			entrée St Etienne	↑	1		PC
				sortie St Etienne	↑	moto		▲ ralentisseurs
15h39	48,45			Port de Lanne chemin de Lajournade	↑	1		
	48,95		Lajournade/D6	route de Dax	↑	1+		
15h46	53,5		D6/D75/D33	vers Bélus route du Moulin	↑	2+		▲ double carrefour dangereux
15h50	56,7			Bélus place de la Mairie	↑	1		2ème passage ligne d'arrivée
	57			route de Larroudé	↑	1		
	58,4			route de Cagnotte vers St Lon	↑	moto		
	59			route de Cagnotte vers St Lon	↑	moto		
	59,8			à gauche route de la Mine	↑	moto		
	60,7			St Lon				MG
			D6	vers Dax	↑	2		▲ ▲ ralentisseurs en montée
	61		D6/Orist	route d'Orist	↑	1+		
16h00	62,1			carrefour Monbet	↑	moto		
				vers D72	↑	1		
				D72/CV	↑	moto		
16h06	67,3		D17	direction Peyrehorade	↑	1+		
				direction Pey	↑	1		
				sortie Pey/route de Cassouat	↑	1		
16h11	70,7		D17/D33	route de St Gemme	↑	2+		▲ carrefour dangereux
	74,7			route du bourg vers St Etienne	↑	moto		
	75,1			entrée St Etienne	↑	1		PC
				sortie St Etienne	↑	moto		▲ ralentisseurs
16h20	77,3			Port de Lanne chemin de Lajournde	↑	1		
	78,1		Lajournade/D6	route de Dax	↑	1+		
16h27	81,85		D6/D75/D33	vers Bélus route du Moulin	↑	2+		▲ double carrefour dangereux
	84,85				↑	1		Dérivation DS à droite
16h31	85,05	0,0	BELUS	Place de la Mairie				ARRIVEE

signaleurs (1) = fixe // moto+drapeau jaune // (1)+ = signaleur + moto+drapeau jaune

tous les carrefours matérialisés par des ilots giratoires devront être franchis par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter impérativement

20 ème TOUR DU PAYS D'ORTHE et ARRIGANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 : Organisation

Le Peyrehorade Sports cyclisme organise, sous l'égide de la FFC, le 20 ème TOUR DU PAYS D'ORTHE et ARRIGANS cycliste les 13 et 14 avril 2024.

Le responsable de l'organisation est M. Jean-Denis GOMES demeurant 543 route de Leborde à 40300 Bélus, Président du Peyrehorade Sports Cyclisme.

Tous les dossiers et règlements de participation sont à adresser à Mme Dany LARRAT 75 route de Habas à 40300 Labatut

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve inscrite au calendrier régional de Nouvelle Aquitaine est ouverte aux coureurs de catégorie FFC Open 1/2/3 et Access par équipe de 5 coureurs (minimum 4) clubs ou sélections départementales ou équipes mixtes limitée à 20 équipes. Aucun engagement ne sera pris sur place.

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 3 : Permanence

La permanence se fera dans les locaux du Lycée Jean Taris de Peyrehorade le samedi 13 avril de 10 h 00 à 11 h 30. Il sera procédé au contrôle des licences, la remise des dossards, plaques de cadre, radios, accréditations en présence des arbitres et des membres de l'organisation.

La réunion avec les directeurs sportifs aura lieu dans ces mêmes lieux à 12 h 00 en présence des membres de l'organisation et du collègue des arbitres.

L'hébergement se fera en ce même lycée et les repas du samedi midi, samedi soir, petit déjeuner du dimanche et repas du dimanche midi y seront pris également.

ARTICLE 4 : Les étapes

Cette épreuve se dispute en 3 étapes :

samedi 13 avril 2024 : HABAS / HABAS départ 15 h de la première étape en ligne de 92,8 km soit un tour d'un circuit de 32,8 km et cinq tours de 12 km.

Dimanche 14 avril 2024 : PORT de LANNE / BELUS deuxième étape 8.3 km contre la montre par équipe. Le premier départ aura lieu à 9 h 30 puis de trois minutes en trois minutes.

Le temps sera pris sur le 3ème coureur et sera pris en compte pour le classement général individuel et par équipe.

Dimanche 14 avril 2024 : BELUS / BELUS départ 14 h 30 pour la troisième étape en ligne de 85 km soit 3 tours d'un circuit de 28.3 km

Tous les départs se feront sur la ligne, il n'y a pas de départ fictif.

ARTICLE 5 : Dépannage neutre

Deux voitures de dépannage neutre seront mises à la disposition par le club organisateur, chaque équipe sera tenue de fournir une paire de roues de dépannage, à tour de rôle selon le tirage au sort de l'ordre des véhicules effectué par les arbitres.

Le ravitaillement s'effectuera à l'arrière du peloton et derrière la voiture du Président du Jury.

Dans tous les cas, les arbitres de course appliqueront le règlement officiel de la FFC

ARTICLE 6 : Emargement et dossards

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course.

Les coureurs de chaque équipe devront obligatoirement se présenter ensemble à la signature et participer à la présentation des équipes avant chaque départ d'étape.

A l'issue de la première étape, les coureurs conserveront leurs dossards et plaque de cadre mais devront obligatoirement émarger la feuille de contrôle avant les 2 étapes suivantes.

Au terme de l'épreuve les équipes devront rendre les dossards , plaques de cadre, plaques de voiture et radios.

Tout matériel non rendu ou inutilisable sera sanctionné par l'encaissement de la caution de 300 € versée à l'engagement.

Nous demandons à tous les responsables des équipes de respecter les modalités des différents protocoles tant celui du départ que celui de l'arrivée par reconnaissance pour les sponsors partenaires de cette épreuve.

ARTICLE 7 : Radios

Chaque voiture sera équipée d'une radio fournie par l'organisation ceci afin de faciliter les liaisons sur la course. La fréquence radio-tour sera indiquée lors de la réunion avec les directeurs sportifs.

ARTICLE 8 : Règle des trois derniers kilomètres

En application du règlement de la FFC , en cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, soit les étapes 1 et 3 le ou les coureurs impactés sont crédités du temps du ou des coureurs avec lesquels ils se trouvaient au moment de l'incident.

ARTICLE 9 : Direction course

Le Directeur de course est chargé de la bonne marche, de l'organisation et de la discipline concernant les suiveurs officiels autorisés à suivre l'épreuve.

ARTICLE 10 : Abandons

Tout coureur qui abandonne, doit impérativement remettre dossards et plaque de cadre à la voiture balai. Il ne pourra, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture balai pendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leur propre moyen. Tout coureur éliminé ne pourra en aucun cas continuer la course même officieusement, ni la suivre, ni l'accompagner en quoi que ce soit. Tout coureur engagé à l'épreuve ne pourra , quel que soit le motif de son abandon ou de son abstention, disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Maillots leaders et protocole

Les coureurs ne devront porter que le maillot de leur équipe. A partir de la deuxième étape les coureurs leaders des différents classements endosseront un maillot distinctif fourni par l'organisation selon la priorité ci-après :

- classement général individuel au temps : maillot jaune « Communauté des Communes Pays d'Orthe et Arrigans »
- classement général individuel par points : maillot vert « Intermarché Peyrehorade Cauneille »
- classement général individuel meilleur grimpeur : maillot blanc à pois rouges « Amis du Tour du Pays d'Orthe »
- classement général individuel meilleur jeune : maillot blanc « CBLEC Dax Experts comptables »
- classement général des sprints intermédiaires : maillot bleu ciel « RD Cycles Bayonne »
- classement général par équipes : casquettes jaunes « Conseil Départemental des Landes ».

Conformément à la réglementation de la FFC les coureurs suivants devront se présenter au protocole après chaque étape, il leur est demandé de se présenter dans un délai maximum de dix minutes après leur arrivée :

- le vainqueur de l'étape, le leader du classement général individuel au temps, les leaders des classements annexes (classement par points, meilleur grimpeur, meilleur jeune, des sprints intermédiaires et la meilleure équipe).

A l'arrivée finale de l'épreuve doivent se présenter au protocole le vainqueur de l'étape, les trois premiers du classement individuel au temps, les vainqueurs des quatre classements annexes et la meilleure équipe.

ARTICLE 12 : Classements et communication des résultats

Les classements suivants seront établis :

- classement individuel au temps
- classement par points à chaque étapes sauf l'étape contre la montre par équipes, les points seront attribués aux 15 premiers soit la cotation 25/20/16/14/12/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1 points
- classement du meilleur grimpeur selon la cotation 5/3/1 points
- classement du meilleur jeune (U19) établi à l'issue de chaque étape en fonction du classement individuel au temps pour les coureurs âgés de 17 et 18 ans (nés du 01/01/2007 au 31/12/2008)
- classement des sprints intermédiaires selon la cotation 5/3/1 points
- classement par équipes établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe à l'étape, toute équipe réduite à moins de trois coureurs est exclue du classement général par équipe.

Il n'y a pas de bonifications attribuées sur les courses inscrites au calendrier régional.

Il sera obligatoire de terminer l'épreuve pour figurer dans les classements, en cas d'égalité dans les différents classements il sera appliqué le règlement de la FFC .

Dans le cas où un coureur serait en tête de plusieurs classements l'ordre de priorité du port des maillots distinctifs sera le suivant :

- maillot jaune du classement général au temps
- maillot vert du classement de meilleur sprinter par points
- maillot à pois rouges du classement de meilleur grimpeur
- maillot blanc du classement de meilleur jeune (U19)
- maillot bleu ciel du classement des sprints intermédiaires

Les suivants dans le classement concerné seront désignés comme porteurs du maillot distinctif concerné.

Tous les résultats seront donnés à la fin de chaque étape, pendant le repas, aux directeurs sportifs.

ARTICLE 13 : Contrôle médical

Si un contrôle médical devait être effectué selon le règlement de la FFC, les coureurs en seraient informés par un panneau placé sur le podium d'arrivée. Un local sera prévu à cet effet aux abords de chaque arrivée : local de la mairie de Habas pour la première étape, local de la salle de la Mairie de BELUS pour la deuxième et troisième étape

ARTICLE 14 : délais d'élimination

Le délai d'élimination est fixé à 15 % du temps du vainqueur des étapes en ligne et de 25 % du temps de l'équipe vainqueur pour l'étape contre la montre par équipes.

Ce délai peut être modifié par le jury des arbitres en accord avec les organisateurs pour des raisons exceptionnelles.

ARTICLE 15 : Prix

Grille des prix :

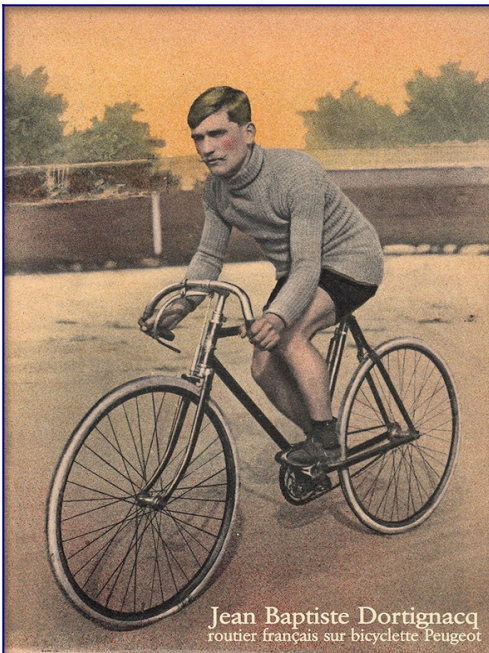
- 1ere étape 300 €/15 (56-46-38-38-27-23-18-13-7-7-7-5-5-5-5)
 - 2eme étape 185 €/10 (35-30-25-20-20-15-10-10-10-10-) (les 10 premières équipes)
 - 3ème étape 300 € /15 (56-46-38-38-27-23-18-13-7-7-7-5-5-5-5)
 - classement général individuel au temps 396 € /20 (78-59-47-40-30-27-21-18-12-8-8-6-6-6-5-5-5-5-5)
 - classement par points 91 €/3 (46-30-15)
 - classement meilleur grimpeur 122 €/3 (61-38-23)
 - classement meilleur jeune 228 €/5 (83-59-41-27-18)
 - classement des sprints intermédiaires 91 €/3 (46-30-15)
 - classement général par équipe 183 € /3 (92-61-30)
- soit un total des prix de 1896 €.

ARTICLE 16 : Ravitaillement

Le ravitaillement débute à partir du 30 ème km et se termine à 20 km de l'arrivée.

La valorisation de l'image du cyclisme passant par le respect de l'environnement, les coureurs sont priés de ne pas jeter des déchets de ravitaillement sous peine de pénalités indiquées dans le barème de la FFC. La zone prévue à cet effet est située sur les 300 mètres qui suivent la ligne d'arrivée.

Le Directeur sportif sera tenu pour responsable des manquements des membres de son équipe.



A Peyrehorade l'association l'Aspremontoise est créée en 1904 avec pour première mission la préparation militaire, elle devient Peyrehorade Sports en 1921 et prend les couleurs vert et blanc en 1942.

C'est en 1920 qu'on trouve JB DORTIGNACQ responsable de la commission cyclisme au sein de l'Aspremontoise dont les couleurs sont rouge et blanc

Jean Baptiste Dortignacq est originaire d'**Arudy** (Pyrénées Atlantiques) où il est né le 25 avril 1884 (il est le fils de Joseph Arnaud et de Marie Conte Cambus), il va s'installer en Pays d'Orthe où, après une glorieuse carrière cycliste, il finira ses jours.

Il s'éteint à Peyrehorade le 13 mai 1928, à l'âge de 44 ans.

Surnommé "**La Gazelle**", il participe à six éditions du **Tour de France** entre 1903 (c'est la première édition de cette compétition) et 1910 au cours desquelles il s'adjugera sept victoires d'étapes. En 1904, il termine second du Tour après avoir gagné deux étapes très longues, comme elles le sont à cette époque (on roule aussi pendant la nuit !) : la cinquième étape, de Bordeaux à Nantes (425 km) et la sixième, de Nantes à Paris (471 km).

Il est le premier non italien a gagner une étape du Giro.

AMIS DU TOUR DU
PAYS D'ORTHE
CYCLISTE
A.T.P.O

MERCI

**à la Communauté de Communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
aux municipalités de HABAS PORT de LANNE et BELUS
au conseil Départemental des Landes
à tous nos bénévoles
au collège des arbitres
à J.P. Niney et Albert Etcheverry
au docteur J. MARTINEZ PEREZ
aux services de secours ASPL
aux motards Les Gardians
à l'équipe des signaleurs de Ph. Barrouillet
aux speakers P. Ballanger JC Planté F. GARISPE
au lycée Jean Taris
à notre traiteur Franck Lamour
à nos partenaires INTERMARCHE CAUNEILLE
GROUPAMA - CBLEC - RD CYCLES
TRANSPORTS J.D. GOMES
Guy DAGOT de Sud Gironde Cyclisme
Bertrand LUCQ du journal Sud Ouest**

N° URGENCES :

15 Urgences Hôpital

17 Gendarmerie

18 Pompiers

112 Tous secours

Hôpitaux les plus proches :

40100 DAX tél 05 58 91 48 48

boulevard Yves du Manoir

64100 BAYONNE tél. 05 59 44 35 35

13 avenue de l'interne Jacques Loeb

AMIS DU TOUR DU
PAYS D'ORTHE
CYCLISTE
A.T.P.O

Inter
marché



INTERMARCHE Super Cauneille



Groupama

RD
CYCLES
BAYONNE

GOMES Jean-Denis

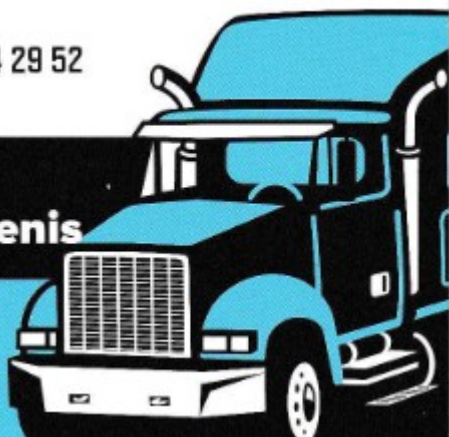
Gérant

06 81 22 96 36 / 09 79 04 29 52

gomes.tps@orange.fr

TRANSPORTS
GOMES Jean-Denis

Zone artisanale
40300 CAGNOTTE



CABINET CBLEC Audit & Conseils

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

2, rue des frênes 40 100 DAX

Tél. 05 58 56 56 00 - Fax 05 58 74 16 39

cblec.dax@cblec.fr

www.cblec.fr



6000
rebonds
Nouvelle Aquitaine

